

Déclaration des syndicats CGT, CFTD et SUD au CTR du 5 juin 2012 sur la « santé au travail »

Comme le note le rapport au CTR,

« ...la situation de l'Insee, dans le domaine de l'hygiène, sécurité et santé au travail, est assez différente de celle des autres directions des ministères.

L'Insee est la seule direction de ces ministères à réunir son CTP central, une fois par an, depuis 1990 (1989, en fait !) pour débattre des questions d'hygiène, sécurité et conditions de travail. »

Pourtant, nous avons constaté depuis plusieurs années une situation que nous avons analysée comme un recul dans la pratique du dialogue autour de ces questions.

Certes, le contexte de la RGPP, de la baisse des effectifs et des crédits, les réorganisations articulées autour de la construction de Metz expliquent en partie ces difficultés que l'on retrouve partout dans la Fonction Publique.

Cependant, nous analysons aussi que la Direction de l'Insee s'était auto-persuadée progressivement que la communication et l'accompagnement individuel pouvaient remplacer la construction d'une politique d'hygiène et de sécurité négociée et partagée avec les personnels et leurs représentants.

Trois éléments nous permettent aujourd'hui d'espérer un nouveau départ qui permette de définir une politique de santé au travail à l'Insee qui nous place au premier rang au niveau du ministère :

- le premier est le nouveau cadre juridique créé par la constitution des CHSCT. Même s'ils n'ont pas, et nous le regrettons, toutes les prérogatives du secteur privé, nous entendons travailler à ce que les nouveaux droits soient immédiatement utilisés pour définir une politique efficace protectrice de la santé de tous les agents de l'Insee ;
- le second est le nouveau cadre juridique créé par la constitution des CT et l'élection par les personnels de leurs représentants ayant voix délibérative ;
- le troisième est l'arrivée d'un nouveau directeur général qui peut porter un regard nouveau sur nos problèmes, en étant moins comptable des décisions antérieures. Cela ouvre une opportunité pour des évolutions partagées qui ne doit pas être gâchée.

Pour notre part, nous militons pour des évolutions sociales et institutionnelles qui renforceraient le poids des questions de santé au travail.

A ce CTR, nous aborderons des questions que les agents estiment essentielles, même si le taux de remplissage des cahiers hygiène et sécurité ou la participation à certaines réunions sur les questions de santé au travail semblent faibles :

- La nécessité que les réformes de structures aboutissent pour l'Insee
 - o à une meilleure prise en charge de nos missions de service public, et non à leur abandon ;
 - o à ce que, à chaque évolution ou modernisation, le travail confié aux personnels soit plus intéressant, plus enrichissant, plus utile ;
 - o à ce que chacune et chacun retrouve une place dans les nouvelles organisations et ne soit pas rejeté, déclassé, marginalisé.
- La nécessité d'un engagement total de l'équipe de direction de l'Insee sur ces questions, à tous les niveaux, de façon à ce que la question de la santé au travail ne soit pas confiée à des agents volontairement ou non marginalisés dans le fonctionnement quotidien de l'Institut.
- La nécessité que les décisions prises aujourd'hui ne conduisent pas dans l'avenir à des catastrophes sociales prévisibles :
 - o ainsi de l'éloignement impersonnel programmé des fonctions de gestion, dont la littérature est pleine des conséquences catastrophiques qu'elle provoque ;
 - o ainsi de la création d'un nouveau CEI à Metz, alors que tous les schémas directeurs préconisent, à l'Insee comme au sein du ministère, la diminution et qui se traduira par des suppressions d'autres dont vous nous expliquerez ensuite qu'elles sont inéluctables.
- Enfin la nécessité de prendre, vous et nous, un nouveau départ sur les questions de santé au travail.

Nous ne souhaitons pas un CTR polémique où les questions de bilan occulteraient l'urgente nécessité de construire ensemble un ensemble de doctrines et d'outils dont nous avons besoin pour une politique ambitieuse de santé au travail.

Plusieurs signes encourageants, comme les discussions que nous avons eues avec vous dans la préparation de ce CTR, nous permettent d'espérer un accord pour une expertise externe, réalisé par un cabinet agréé par le ministère du travail et dont le choix résulterait d'un accord de principe entre vous et nous.

Nous aborderons également les questions de l'amiante, dont vous connaissez l'importance qu'elle a pour nous : reconnaissance de site pour le Tripode, signalétique partout, poursuite de l'éradication en dépit des contraintes budgétaires et des forces contraires, recensement et suivi professionnel et post-professionnel des agents exposés.

Nous avons également avancé sur les questions du handicap, mais il reste encore beaucoup de travail à accomplir pour que cette question soit bien prise en compte à l'Insee et au Genes, puisque le recrutement et la formation de nos cadres y sont faits.

Sur la question du CTHS spécial enquêteurs, plus de 2 ans après la réponse positive de la direction de l'Insee sur sa mise en place, nous estimons nécessaire d'enfin aboutir à sa mise en place puis sa tenue régulière.

Sur la mise en place d'un DU opérationnel pour l'ensemble de nos établissements, nous sommes encore loin du compte, en particulier sur les questions de risques psycho-sociaux mais aussi pour centraliser utilement les informations afin de réaliser un plan annuel de prévention Insee plus harmonisé.

Enfin, l'Insee n'a pas l'habitude de s'appliquer à lui-même ses propres méthodes statistiques, lorsqu'il s'agit de la collecte et du traitement des données dans le domaine de la santé au travail ou de la gestion du personnel.

Nous pensons qu'un effort particulier doit être envisagé dans ce domaine. Nous pourrions enfin interpréter en commun et non simplement lire les tableaux qui nous sont proposés dans le rapport d'activité ou le rapport santé au travail.

L'acquisition d'une expertise et l'apport de l'Insee dans ce domaine sont d'ailleurs attendus avec impatience par les fédérations syndicales et également souhaités par le Secrétariat général de Bercy pour ce qui concerne les synthèses réalisées chaque année par les médecins de prévention et ISST ainsi que les responsables du Bureau 3B qui centralisent les données communiquées sur les accidents de service, de trajet, les maladies professionnelles, les fiches de liaison, etc.